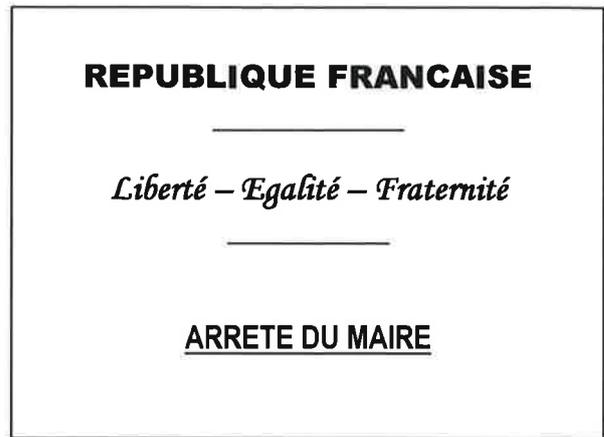


DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE
CANTON
PIERRE DE BRESSE
COMMUNE
ST GERMAIN DU BOIS



Le Maire de la commune de Saint Germain du Bois
Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu la demande de l'Association TREMPIN– 5 Place de la Mairie – 71270 Pierre de Bresse représentée par Mme JAILLET Claudette, qui souhaite réserver une place de stationnement 26 Place du 11 novembre 1918 en vue de la pose d'une benne pour débarrasser l'appartement de M PEREZ Sam.

ARRETE

- ARTICLE 1** A compter du lundi 5 décembre 2022 et pour une durée de 3 jours, l'Association TREMPIN est autorisée à stationner une benne 26 Place du 11 novembre 1918 pour procéder au débarras de l'appartement de M PEREZ Sam.
- ARTICLE 2** : La circulation des piétons sur le trottoir ne devra pas être bouchée d'une quelconque façon que ce soit.
- ARTICLE 3** : La signalisation nécessaire sera mise en place par la société et retirée par ses soins en fin de déménagement.
- ARTICLE 4** : La Secrétaire Générale, la Gendarmerie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est adressée à la DRI de St Germain du Bois.

Fait à Saint Germain du Bois, le 30 novembre 2022

Pour le Maire
empêché
L'Adjoint

Le Maire,

Mme Nadine ROBELIN

Françoise MARIZY

Mis en ligne le : 3 DEC. 2022

